AIN 01
le Département

Direction générale adjointe
Vie des Territoires
Direction de l'Aménagement, du Logement
et de la Stratégie foncière

CC/XD/RF
Dossier suivi par :
Monsieur Rémi FISCHER
tél : 04 69 19 10 60

Monsieur Bernard PERRET
Maire
Mairie
Rue Potière
01800 BOURG-SAINT-CHRISTOPHE

Bourg-en-Bresse, le 02 SEP. 2026

Monsieur le Maire, cher Bernard,

Par courrier reçu le 28 mai 2026, vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bourg Saint-Christophe, conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

La présente procédure vise à adapter le zonage du PLU afin de permettre la réalisation des stationnements nécessaires à la réhabilitation prochaine d'un ancien bâtiment agricole, ainsi que leur mutualisation. La parcelle ZD 623, d'une superficie de 630 m², actuellement classée en zone NP, sera intégrée au sous-secteur Np1, permettant ainsi la réalisation des aménagements de stationnement nécessaires au projet. Le règlement de la zone N sera également adapté afin d'autoriser la mutualisation des stationnements en fonction des besoins des constructions concernées.

Le Département de l'Ain émet un avis favorable sur cette modification n°2 du PLU de Bourg Saint-Christophe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures. Bien à vous.

Le Président
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président chargé de la contractualisation et
de l'aménagement du territoire

Charles de LA VERPILLIÈRE

Département de l'Ain
45 avenue Alsace-Lorraine
BP 10114 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 32 32 32
www.ain.fr

Ici, c'est l'Ain !